

Janssen Inc.

Critères d'admissibilité et d'exclusion aux subventions pour les organismes de patients

Subventions pour les organismes de patients: Ces subventions sont conçues pour soutenir les organisations à but non lucratif dans leur mission de répondre aux besoins des patients.

Toutes les demandes de subvention sont examinées conformément au [Code d'éthique de Médicaments novateurs Canada \(MNC\)](#).

Critères d'admissibilité

Des demandes d'organisations à but non lucratif canadiennes enregistrées, qui servent les intérêts des patients, peuvent être acceptées pour examen.

Critères d'exclusion

Les demandes qui proviennent des personnes ou organismes suivants ne seront pas acceptées :

- Établissements universitaires
- Hôpitaux
- Sociétés médicales
- Associations de professionnels de la santé
- Fournisseurs de développement professionnel continu (DPC) Academic Institutions
- Particuliers
- Cliniques privées
- Organismes à but lucratif
- Agences/fournisseurs de formation médicale

Des exemples de demandes de subventions non admissibles peuvent inclure, mais sans s'y limiter :

- Demandes de subvention pour des activités de financement à l'extérieur du Canada
- Invitation faite à Janssen Inc., à contrôler, influencer ou participer à la conception ou à la conduite de l'activité ou à acquérir un avantage tangible.
- Activités de recherche/cliniques (y compris la participation des patients et des études entreprises par des investigateurs)
- Demandes de subvention dans l'intention que le financement de Janssen Inc. couvre la totalité des coûts liés à l'exécution du programme/projet.
- Formation médicale pour les professionnels de santé
- Subventions à des particuliers
- Déplacements personnels
- Divertissements

- Charges d'exploitation pour soutenir les coûts existants associés à l'équipement, aux manuels ou aux abonnements aux publications, aux plateformes de réunions en ligne, au développement et à l'entretien de sites Web ou aux lignes téléphoniques.
- Frais généraux (c.-à-d. salaires excluant les boursiers, loyer, assurance, services publics, etc.)
- Perfectionnement professionnel
- Demandes relatives à des programmes qui ont déjà commencé ou qui sont en cours
- Prix de reconnaissance
- Prix
- Contributions caritatives
- Demandes de subvention pour une prise en charge d'aliments et de boissons uniquement.
- Activités organisées dans des lieux/hôtels/restaurants somptueux
- Frais de déplacement pour tout participant non conférencier